

APRÈS LE 11 JANVIER, CONSTRUIRE UN NOUVEAU VIVRE ENSEMBLE

Publié le 13 janvier 2015

Dimanche 11 Janvier, un élan citoyen a réuni, dans toute la France, des millions de femmes et d'hommes dans une réponse unanime et salutaire à la barbarie et aux obscurantismes de tous bords qui menacent nos libertés.

Mais l'esprit de ce 11 janvier, c'était aussi un appel populaire à tous ceux qui ont la responsabilité de défendre le vivre ensemble et la cohésion sociale : l'Etat, le monde politique, la société civile bien sûr et le monde syndical.

Notre société a démontré au travers de cette mobilisation sans précédent non seulement sa force, mais aussi son désir d'un nouveau vivre ensemble.

Au-delà de ce sursaut, les fractures restent en effet nombreuses. Elles sont économiques et sociales, territoriales ou même générationnelles ... Et trop souvent nous cherchons des boucs émissaires au lieu d'assumer notre responsabilité collective.

Défendre nos libertés et assurer un renouveau du vivre ensemble exige de nous que nous fassions le choix d'une démocratie plus mature et davantage bienveillante.

Il faut élever le débat : nous avons besoin dans l'espace public d'explications exigeantes, pas de commentaires ni de petites phrases.

Arrêtons de craindre les changements ; nous devons regarder sereinement et sans concession ce qui doit évoluer pour construire une société solidaire, où les gens vivent heureux. Nous avons besoin d'intelligence collective, de partager des idées et des propositions, sans attendre la recette miracle ou l'homme providentiel. Il est urgent de renforcer le dialogue social et citoyen.

Cela doit se faire dans le respect de chacun, car c'est la condition indispensable au maintien de notre cohésion sociale.

Forte de ses valeurs de démocratie, d'émancipation de justice et de solidarité, la CFDT s'engage à construire l'après 11 janvier, et nous trouverons dans cet élan la force nécessaire pour relever les nombreux défis qui se présentent à nous.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Surveillez votre boîte aux lettres...

le **matériel de vote** sera envoyé au domicile de chaque électeur le **lundi 26 janvier**.

Le **vote** s'effectuera via internet du **vendredi 30 janvier** 9h au **jeudi 5 février** 14h, pour élire les représentants des salariés au Comité d'Établissement et les Délégués du Personnel.

Conseil : Après votre vote, imprimez ou enregistrez un accusé de confirmation de la prise en compte de votre vote.

Un problème technique ? Codes égarés ? Appelez le **02 96 50 50 00**



VOTER CFDT, C'EST ÉLIRE UN COLLÈGUE ENGAGÉ AU QUOTIDIEN



La CFDT, un syndicat réformiste.

Le réformisme à la CFDT c'est

« une utopie faite de petits pas qui s'inscrivent dans un grand dessein ».

Représentativité

Le 1^{er} tour des élections au Comité d'Établissement sert de thermomètre à la mesure de la représentativité des Organisations Syndicales dans l'entreprise.

Pour pouvoir négocier avec la direction, il faut obtenir plus de 10% des voix.

10% des voix pour EXISTER

30% des voix pour dire OUI

Par votre vote vous donnez du poids à l'Organisation Syndicale de **votre choix**.

La société Gfi a changé, change et changera, donnez-nous les moyens de faire que cela soit dans le respect des droits de chacun. Prenez votre vie de salarié en main en choisissant vos représentants sur la liste **CFDT**. Voter pour la liste **CFDT** c'est voter pour représenter nos valeurs auprès de la Direction : émancipation, démocratie, solidarité, autonomie, respect.

Votez et faites voter pour les candidats **CFDT**. Donnez-nous les moyens de peser sur les négociations. Nous serons force de propositions sans être dans une opposition systématique. Nous signerons des accords dans le respect des intérêts des salariés et de l'avenir de notre entreprise.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES / Comités d'Établissement

Comité d'Établissement = Mission économique

Le CE exprime l'intérêt collectif des salariés.

Le CE est informé et consulté sur les décisions relatives à la marche générale de l'entreprise.

Comité d'Établissement = Mission sociale

Le rôle social du CE c'est la billetterie, les voyages, la participation financière aux activités sportives et culturelles, les loisirs des salariés, ...

Maintien des Comités d'Établissements (CE) régionaux de Gfi informatique

Malgré la volonté appuyée de la Direction de regrouper les CE, la **CFDT** a défendu depuis le début des négociations, et jusqu'au bout, le maintien du découpage actuel en CE régionaux. La **CFDT** milite pour des CE de proximité bien plus efficaces.

Pourquoi la **CFDT** est défavorable à ces regroupements ? Car regrouper des sites géographiquement très éloignés, ne peut que : Nuire à la qualité des prestations proposées par les CE, entraver les déplacements des représentants du personnel, brouiller la visibilité économique des représentants du personnel.



Retrouvez les engagements de vos candidats CFDT
sur notre site <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES / Délégués du Personnel

Les questions qui ont fait avancer le droit

Vos élus CFDT ont su déposer des réclamations qui ont fait avancer concrètement les droits de tous les salariés.

- ❖ Droit collectif : droit à l'information via la mise à jour de l'intranet, application de la convention Syntec (exemples : Indemnisation du congé de paternité, Coefficient 115 pour les plus de 26 ans...), régularisation de la part patronale sur l'admission à la cantine, uniformisation des tarifs des distributeurs de boissons, gratuité de la rematérialisation des tickets restaurants...
- ❖ Droit individuel : des réclamations qui ont permis de régler des dossiers conflictuels ou à l'arrêt (exemple : régularisation frais de transport)...

Délégué du Personnel : Une mission utile

Faire valoir les droits des salariés.
Faire appliquer le Code du Travail.
Porter les réclamations des salariés.

Lors des négociations avec la Direction, par leur connaissance du terrain, les délégués du personnel contribuent à l'élaboration des revendications.



Les candidats CFDT s'engagent à :

- ❖ Faire respecter les textes légaux et conventionnels,
- ❖ Porter les réclamations des salariés,
- ❖ Informer les salariés de leurs droits,
- ❖ Défendre les salariés confrontés à des difficultés,
- ❖ Poser et défendre vos questions émanant de vos préoccupations,
- ❖ Mener des interventions auprès de l'Inspection du Travail

Retrouvez les engagements de vos candidats CFDT
sur notre site <http://cfdtgi.jimdo.com/>

BULLETIN DE PAIE ELECTRONIQUE

La **CFDT** rappelle que la souscription au bulletin de paie électronique **n'est pas obligatoire**.

Si vous ne souhaitez pas y souscrire, répondez négativement aux sollicitations répétées de novapost. En ces termes, par exemple : « **Je ne veux pas souscrire à votre offre, pas plus que le bulletin de paie électronique. Merci de ne plus me solliciter svp.** »

OBERGO : ENQUÊTE AUPRÈS DES TÉLÉTRAVAILLEUSES/EURS

Le questionnaire interactif ainsi que les résultats des trois premières enquêtes OBERGO sont disponibles sur <http://teletravail.enquete.free.fr/>

LE TÉLÉTRAVAIL AMÉLIORE-T-IL VOS CONDITIONS DE VIE?

Quelques jours pour participer à l'enquête 2014-2015
de l'OBERGO, observatoire du télétravail,
réalisée avec le soutien de la CFDT Cadres.

Vous trouverez le questionnaire interactif sur le site :

<http://teletravail.enquete.free.fr/>

Début : octobre 2014 - Dernier délai : mars 2015



Yves Lasfargue
Chercheur et directeur de l'OBERGO
(Observatoire du télétravail et de l'ERGOSTRESSIE)
Animateur du site www.ergostressie.com
Auteur du "Guide du télétravail salarié"

COGNITIS : Merci à tous pour votre confiance.



Les membres de l'équipe **CFDT** Cognitis remercient l'ensemble des salariés pour leur contribution à ces élections. La **forte participation (65%)** démontre tout l'intérêt que les collaborateurs de la société accordent à leurs représentants.

Les membres de l'équipe **CFDT** Cognitis remercient plus particulièrement celles et ceux qui leur ont apporté leurs suffrages et leur ont ainsi permis, avec **83% des voix**, d'être élus dès le premier tour (collège cadres).

Sébastien Lacreu cfdt.cognitis@gmail.com

TICKETS RESTAURANT ÉLECTRONIQUES - PÉTITION

Retrouvez tous les détails dans notre communication mensuelle de Décembre

**Changement de millésime
ou comment transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015**

**Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent,
la CFDT revendique une bascule automatique, sans intervention des salariés.**

« Les sommes qui n'auraient pas été passées d'un millésime à un autre, seront, comme cela était fait avant, versées aux CE concernées. » : **La CFDT revendique que les sommes soient versées aux CE uniquement à l'expiration des cartes TR.**



La **CFDT** invite tous les salariés à signer cette pétition.

Signez et faites signer cette pétition.

Reproduction libre

	Rematéralisation (Transformer les tickets restaurant électroniques en TR papier) Afin que les salariés puissent disposer de leur argent, je demande la gratuité de la rematéralisation des tickets restaurant, et cela sans plafond.	Changement de millésime (Transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015) Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent, je demande une bascule automatique du millésime sans intervention des salariés.
Nom Prénom	Signature	Signature

A ce jour nous avons dépassé 180 signatures.

Ce n'est toujours pas assez pour faire bouger la Direction !

Ce que nous pouvons faire pour les salariés, nous ne pouvons pas le faire sans vous !



FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOUVEAUX DROITS POUR LES SALARIÉS ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : UN NOUVEL ACQUIS AU SERVICE DE LA SÉCURISATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL

Au 1^{er} janvier 2015, le Compte personnel de formation, ou CPF, se substitue au Droit individuel de formation (Dif). Il est alimenté à hauteur de 24 heures par an et est plafonné à 150 heures. C'est un droit à la formation attaché à chaque personne, dès son entrée sur le marché du travail, et jusqu'à son départ à la retraite. Sa finalité est d'accroître le niveau de qualification et de sécuriser le parcours professionnel.

QUI GÈRE MES DROITS ?

Ce n'est pas votre entreprise qui gère votre CPF. Dès le 5 janvier 2015, vous y aurez directement accès en créant un compte sur le site www.moncompteformation.gouv.fr.

QUE DEVIENT MON DIF ?

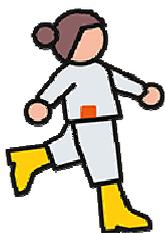
L'ensemble des heures acquises dans le cadre du Droit individuel à la formation (Dif) est transféré sur votre CPF. Votre employeur a l'obligation de vous notifier, avant le 31 janvier 2015, le solde de vos heures non consommées. Vous pourrez alors inscrire, sur votre compte, le nombre d'heures du Dif communiqué.

À QUELLE FORMATION AI-JE DROIT ?

Aujourd'hui, tout salarié et demandeur d'emploi peut suivre une formation lui permettant :

- d'acquérir le Socle commun de connaissances et de compétences (ce que chacun doit maîtriser au cours de sa vie professionnelle),
- de valider des acquis et des expériences (VAE),
- d'obtenir une certification, une qualification ou un diplôme.

Vous pourrez également consulter sur le site de votre compte, les listes des formations auxquelles vous pouvez prétendre. Ces listes tiennent compte des besoins des salariés et des entreprises, en lien avec les territoires et les branches professionnelles.



CFDT.FR

GRÂCE À LA CFDT, LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION EST UN DROIT ATTACHÉ À LA PERSONNE, QUELLE QUE SOIT SA SITUATION PERSONNELLE, AVEC OU SANS EMPLOI. C'EST AUSSI UN DROIT QUI VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE.

LE COMPTE PÉNIBILITÉ EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER

Parmi les changements survenus depuis le 1er janvier, il en est un qui suscite plus particulièrement la satisfaction de la CFDT : l'entrée en vigueur du compte pénibilité pour tous les salariés du secteur privé.

Même partielle – seuls quatre des dix critères de pénibilité sont applicables dès 2015 –, la mise en œuvre de ce compte personnel de prévention constitue pour tous les salariés concernés (un million en 2015 et trois millions en 2016) une reconnaissance sans précédent de leurs conditions de travail difficiles. **« On a essayé de tuer cette réforme en disant qu'elle était trop compliquée. Or c'est d'abord une réforme de justice sociale, et la CFDT défendra jusqu'au bout son application »**, prévenait à la fin décembre Laurent Berger, alors que le patronat brandissait la menace d'une « mobilisation d'ampleur ».



Un droit nouveau pour les salariés

Peine perdue, puisque le compte pénibilité est désormais devenu réalité, **« un droit nouveau pour les salariés d'aujourd'hui et les générations qui, demain, entreront sur le marché du travail sur des métiers physiquement éprouvants »**, se félicite la CFDT.

Face à la fronde patronale, le chef de l'État souhaite que le nouveau compte pénibilité s'applique de la façon « la plus simple possible », laissant entrevoir d'éventuels aménagements au printemps si le dispositif ne se révélait pas optimal. D'ici là, il espère voir les employeurs « rentrer dans le rang », le délai pour transmettre les déclarations des salariés exposés aux premiers critères de pénibilité étant fixé par la loi à la fin janvier 2016. Pour sa part, la CFDT insiste sur l'accompagnement des entreprises : **« La législation prévoit que l'on puisse négocier dans les branches professionnelles des référentiels, des modes d'emploi par métier pour aider les plus petites entreprises dans leurs démarches déclaratives. C'est ce travail, qui permettrait de simplifier la mise en œuvre du compte, que refuse aujourd'hui de faire le patronat »**, martèle Hervé Garnier, le secrétaire national chargé du dossier. aballe@cfdt.fr

ULTIME SÉANCE DE NÉGOCIATION SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Les partenaires sociaux se retrouvent ce 22 janvier pour tenter de trouver un accord sur le dialogue social. En entame de séance, rien ne paraissait acquis.

« L'ultime ultime » séance de négociation sur la modernisation du dialogue social, selon l'expression du négociateur patronal Alexandre Saubot, a démarré ce jeudi 22 janvier à 10 heures. Le texte transmis la veille par la délégation patronale aux organisations syndicales semblait encore loin de pouvoir constituer un projet d'accord. **« Il reste beaucoup de points à revoir »**, a estimé la secrétaire nationale Marylise Léon, qui conduit la délégation CFDT. **« Nous sommes loin d'un équilibre qui satisferait nos demandes. »**



De (trop) nombreux points durs

Des points durs demeurent, parmi lesquels la suppression de la double consultation (entreprise et établissements). **« La perte des moyens des représentants syndicaux est en l'état inacceptable. »** De même, la restriction de la définition de l'établissement distinct ne passe pas : **« Une telle suppression des délégués du personnel de proximité est totalement contradictoire avec notre volonté d'agir au plus près des salariés. »** Quant au CHSCT, certes, **« le texte précise que la nouvelle instance reprendrait l'intégralité de ses missions et prérogatives, mais avec quels moyens ? »**, s'interroge Marylise Léon. La négociatrice de la CFDT a en revanche réfuté l'idée d'une suppression du CHSCT : **« Il ne s'agit pas d'une dilution ou suppression. Il s'agirait d'une nouvelle instance reprenant à son compte toutes les prérogatives actuelles du CHSCT. »**

CGT et FO ont pointé « une situation de blocage », attendant de « nouvelles propositions ». La négociatrice CFE-CGC a estimé que le texte est « très loin de son mandat de négociation ». La CFTC a jugé qu'« un accord est toujours possible tant qu'on n'a pas arrêté la négociation ». **« Tout est toujours possible, a abondé Marylise Léon, en fonction des lignes que le patronat est prêt à faire bouger. »**

PUBLIÉ LE 22/01/2015 À 11H06 par **Aurélien Seigne**

Vous pouvez réagir et passer directement vos messages aux négociateurs via http://www.cfdt.fr/portail/l-agenda-social/en-direct-ultime-seance-denegociation-sur-ledialogue-social-srv1_242357



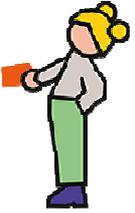
ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ
AUTONOMIE
RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT



Émancipation
Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie
Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme
Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie
Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité
Prendre en charge les salarié-e-s en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	<i>Fabrice DEMORI</i>	f.demori@hotmail.fr
		Ile de France	<i>Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA</i>	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	<i>Christophe SIMON</i>	cfdt.med@gmail.com
		Nord	<i>Christian TANGHE</i>	cfdtnord@free.fr
		Ouest	<i>Gaëtan RYCKEBOER</i>	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	<i>Contact CFDT</i>	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
		GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	<i>Stéphane GLAÇON</i>	cfdt.gfi.ip@gmail.com
	GFI PROGICIELS	<i>Luc FOURNIER</i>	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
Hors UES	COGNITIS	<i>Sébastien LACREU</i>	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	<i>Tomas RODRIGUEZ</i>	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	<i>Yassine FARES</i>	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	<i>Richard FOSSUO Didier GUERIN</i>	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.infogen@gmail.com	